



HAL
open science

Les circuits courts de proximité, un enjeu pour les politiques publiques à la périphérie des villes moyennes

Clément Arnal

► **To cite this version:**

Clément Arnal. Les circuits courts de proximité, un enjeu pour les politiques publiques à la périphérie des villes moyennes. Les circuits courts de proximité. Renouer les liens entre les territoires et la consommation alimentaire., Jun 2013, Paris, France. hal-01075471

HAL Id: hal-01075471

<https://hal.science/hal-01075471>

Submitted on 17 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les circuits courts de proximité, un enjeu pour les politiques publiques à la périphérie des villes moyennes

Short food supply chains, an issue for public policies at the periphery of medium-sized towns

Clément ARNAL
INRA, UMR 951 Innovation
clement.arnal@supagro.inra.fr

Résumé

Les liens d’approvisionnement entre les villes moyennes et l’agriculture se sont maintenus, à travers la tenue de marchés alimentaires, et se renouvellent, de nouvelles formes de circuits courts de proximité (CCP), diversifiées, étant développées par des acteurs variés (agriculteurs, à titre individuel ou collectif, associations, particuliers ou collectivités territoriales). Les municipalités des villes moyennes et leurs territoires de projet, face à ce renouvellement, mettent en place des politiques publiques destinées à favoriser l’essor des CCP. Celles-ci font partie intégrante de leurs objectifs en matière de développement local, l’enjeu principal étant d’œuvrer à la mise en place d’une gouvernance alimentaire territoriale.

Abstract

The supply links between medium-sized towns and agriculture are maintained, through the holding of food markets, and renewed, new forms of short food supply chains (SFSC), diverse, being developed by various actors (farmers, individually or collectively, associations, individuals or local authorities). Municipalities of medium-sized towns and their territories project, confronted to this renewal, implement public policies to promote the development of SFSC. These are fully part of their goals for local development, the main challenge being to work towards the establishment of a territorial food governance.

Mots clefs : Villes moyennes, circuits courts de proximité, politiques publiques, marchés alimentaires, restauration collective.

Key words : Medium sized towns, short food supply chains, public policies, food markets, institutional catering.

Classification JEL : Q18, Q13, R 58.

Introduction

Parmi les liens entretenus entre les villes et l'agriculture, la question de l'approvisionnement de la ville par une agriculture « de proximité » tient une place particulière, en raison de sa dimension historique. Si ces liens séculaires se sont distendus dans les années 1950, à la faveur des mutations de l'activité agricole (Donadieu, 1998), il semble que nous assistions aujourd'hui à leur réactivation. En effet, un double mouvement se manifeste, amplifié par les crises alimentaires à répétition des années 1990 : d'une part certains consommateurs conditionnent leur confiance dans l'alimentation à l'origine territoriale des produits, d'autre part des agriculteurs cherchent à retrouver des marges de revenu par l'organisation de bassins de consommation locaux (Thareau, Germain, 2004).

Le renouvellement du lien d'approvisionnement entre les villes et l'agriculture proche se place dans une dynamique plus générale en faveur des circuits courts d'approvisionnement, qui, depuis le début des années 2000, semblent connaître un nouvel essor (Pouzenc et al., 2008). Si les circuits courts ne sont pas nouveaux en soi, de nouvelles formes émergent, tandis que d'autres, plus anciennes, se renouvellent (Maréchal et al., 2008). Les circuits courts de proximité (CCP) deviennent ainsi, dans ce contexte évolutif, un enjeu de politiques publiques, dans la mesure où ils participent pleinement au maintien voire au développement des liens entre villes et agriculture.

Cet article propose de saisir le renouvellement des liens d'approvisionnement des villes moyennes par l'agriculture de proximité, et d'éclairer les politiques publiques mises en œuvre par celles-ci et leurs territoires de projet en la matière. Quels types de circuits courts de proximité lient l'agriculture et les villes moyennes ? Qui sont les acteurs impliqués dans l'essor des CCP ? Quels enjeux leurs sont associés ? Et quelles politiques publiques en découlent ?

La méthodologie qui a guidé ce travail réside en une analyse comparative portant sur quatre villes moyennes de la région Rhône-Alpes : Annecy, Bourg-en-Bresse, Montbrison et Romans-sur-Isère. Par « périphérie » des villes moyennes, nous entendons leur espace d'influence sur l'activité agricole, influence qui s'exprime le plus significativement dans un rayon de 15 km autour de ces villes (Arnal, 2012a). Nous avons réalisé, dans ces terrains d'étude, une enquête auprès des acteurs territoriaux impliqués dans la structuration des CCP pour alimenter le marché « urbain », conjuguée à une recherche documentaire afin de cerner le contexte, les enjeux et les modalités de structuration de ces CCP en contexte périurbain.

Dans un premier temps, nous verrons que la question des CCP à la périphérie des villes moyennes oscille entre héritage et renouvellement. Puis nous appréhenderons la diversité des politiques publiques mises en place par les collectivités territoriales en direction des CCP, allant du simple soutien à l'expérimentation.

1. Le renouvellement des circuits courts de proximité à la périphérie des villes moyennes

Les villes moyennes accueillent des formes traditionnelles de circuits courts de proximité, à travers la tenue de marchés alimentaires où sont présents des producteurs locaux. La vente directe à la ferme est également bien présente à leurs périphéries, où nombre d'agriculteurs développent cette activité, la ville proche représentant un marché potentiel à capter. S'observe également un renouvellement des modalités d'approvisionnement de la ville par l'agriculture locale, marqué par l'émergence de nouveaux types de CCP dans ces villes et à leur périphérie. Ce renouveau traduit, selon C. Aubry (2007), la reconquête d'une fonction d'alimentation de proximité pour l'agriculture périurbaine.

1.1 Des marchés alimentaires, héritage de la fonction de ville marché des villes moyennes

La vente directe sur les marchés traduit un lien séculaire entre une ville-marché et des producteurs de proximité, les paysans des campagnes proches des villes ayant toujours vendu leurs surplus de production aux citoyens.

Tableau 1 : Les marchés organisés dans les villes moyennes (Réalisation C. Arnal)

Ville	Marchés alimentaires	Marchés mixtes (alimentaires et forains)	Marchés de quartier	Marchés spécifiques
Annecy	Mardi et vendredi (vieille ville)	Mardi (place des Romains), samedi (Boulevards Taine et Nicolle), dimanche (vieille ville)	Jeudi, quartier de Novel (mixte)	Dimanche, marché de producteurs
Bourg-en-Bresse	Samedi	Mercredi	Dimanche, quartier des Vennes (mixte)	Mercredi, marché de volailles vives
Montbrison	...	Samedi	...	Mercredi, marché de producteurs (Moingt)
Romans-sur-Isère	Mardi, vendredi et dimanche (vieille ville)	Vendredi (place Jean-Jaurès et place du 75ème Régiment d'Infanterie)	Mercredi, quartier de La Monnaie (mixte) et quartier des Ors (alimentaire); jeudi quartier des Méannes (alimentaire); samedi quartier de La Monnaie (mixte)	...

Les marchés organisés dans les villes moyennes sont diversifiés. Ceux présents en centre-ville s'inscrivent dans une dimension historique, représentant l'héritage du rôle de ville-marché des villes moyennes. Ils attirent une clientèle issue de la ville et des espaces ruraux alentours, à laquelle peut se mêler une clientèle touristique. Ces marchés peuvent être exclusivement

alimentaire, ou mixte, mêlant producteurs, artisans de bouche et forains (produits manufacturés et divers).

Les marchés de quartier s'en distinguent par leur localisation et leur organisation. Généralement de plus petite taille (tant en termes de commerçants présents que de fréquentation), ils ont essentiellement une fonction de commerce de proximité. Ils touchent donc principalement une clientèle originaire du quartier où ils sont organisés, et n'ont pas le même rayonnement que les marchés organisés en centre-ville.

Enfin, des marchés « spécifiques » sont également présents. Ils peuvent correspondre à un héritage, dans le cas du marché aux volailles vives organisé à Bourg-en-Bresse, qui est le fruit de la tradition volaillière de la ville. Mais ils traduisent avant tout un renouvellement des marchés, que révèlent les initiatives de mise en place de marchés de producteurs à Annecy et Montbrison. Ils touchent une clientèle ciblée, et ont un rayonnement limité en termes de fréquentation. En revanche, ils revêtent une importance certaine en termes de lien entre la ville et l'agriculture, car ils permettent aux agriculteurs (éleveurs de volaille ou producteurs locaux) d'être sur le devant de la scène.

Photos 1 et 2 : Marché du Champ de Foire et marché couvert, Bourg-en-Bresse (photos C. Arnal)



Bourg-en-Bresse accueille deux marchés organisés sur le Champ de Foire, lieu où se tiennent les marchés et foires de la ville depuis le Moyen-Âge, ainsi qu'un marché de quartier, aux Vennes. Les deux premiers marchés burgiens, connus et réputés, comptent aujourd'hui parmi les plus importants de la région Rhône-Alpes. Le mercredi a lieu le marché le plus vaste, un marché mixte. Le marché non alimentaire regroupe alors plus de deux cents commerçants de produits manufacturés, le marché alimentaire accueillant soixante-quatorze forains alimentaires et cinquante-six producteurs, qui se répartissent entre un marché couvert et le Champ de Foire. Le marché du samedi est uniquement alimentaire, d'une taille équivalente à celui organisé le mercredi. Le premier draine une population rurale, attirée par le caractère mixte du marché, qui demeure un lieu de rencontre et de sociabilité pour les habitants du bassin de vie burgien, la clientèle du second étant plus urbaine et plus jeune.

Montbrison accueille un unique marché, se tenant le samedi matin ; il s'agit toutefois du plus important de la Loire, qui jouit d'une bonne réputation et d'un rayonnement important, et ce depuis le Moyen Âge.

Les marchés burgiens et le marché montbrisonnais sont donc des marchés importants : ils sont les plus fréquentés à l'échelle de leurs départements respectifs, en termes de commerçants présents comme de clientèle. Ils contribuent au rayonnement de ces villes, et tiennent une place centrale dans leur relation à l'agriculture de proximité. En outre, ils

participent à un processus de requalification urbaine, en donnant une image positive de la ville et en lui conférant certaines qualités (Delfosse, 2011).

Les marchés anneciens et romans en diffèrent : ils sont plus nombreux, mais leur rayonnement est moindre, tout comme leur contribution à l'image et à la renommée des villes qui les accueillent.

Annecy compte sept marchés, de taille et de nature diverses (marchés alimentaires, mixtes, de quartier ou de producteurs). Ces marchés sont concurrencés par les marchés tenus dans d'autres communes de l'agglomération annecienne (Seynod, Meythet, etc.). En conséquence, la clientèle les fréquentant est essentiellement issue de la ville en semaine ; elle est plus diversifiée le week-end. Les marchés se tenant dans la vieille ville ont pour particularité une importante fréquentation touristique, notamment durant la période estivale.

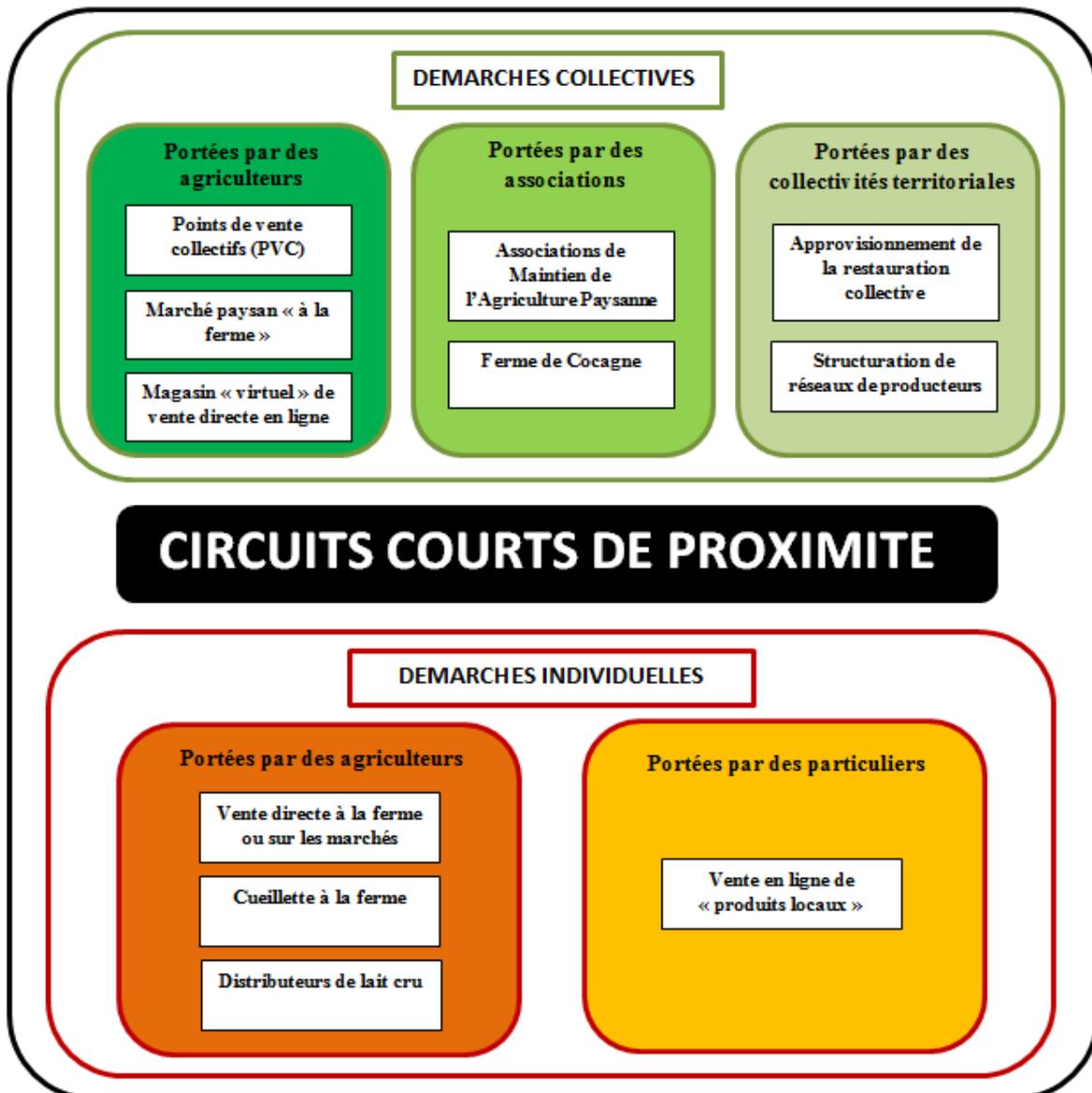
Enfin, c'est à Romans-sur-Isère que les marchés sont les plus nombreux, la ville accueillant trois marchés alimentaires, un marché mixte et quatre marchés de quartier, dont les deux marchés de la Monnaie, qui jouissent d'une fréquentation importante. Toutefois, ces marchés souffrent de la concurrence de ceux de Valence et de Bourg-de-Péage. Ils ont ainsi une clientèle essentiellement locale : 68% de la clientèle est originaire de la ville de Romans, 15% de celle limitrophe de Bourg-de-Péage (AID Observatoire, 2005a).

Les marchés constituent en définitive un véritable lieu d'interface entre l'agriculture et la ville, et sont souvent le premier moyen pour les consommateurs citadins d'accéder à des produits locaux par l'intermédiaire de CCP ; ils sont ainsi plébiscités par ces derniers, qui peuvent à travers eux découvrir leur « terroir ». Du point de vue du monde agricole, la tenue de marchés est d'une importance stratégique : outre un débouché pour certains producteurs en vente directe, ils représentent avant tout une « vitrine » pour l'agriculture locale et ses productions, donnée à voir aux habitants comme aux touristes. Enfin, pour les municipalités des villes moyennes, les marchés sont associés à un certain nombre de fonctions, économique (ce sont des lieux « marchands », et leur présence a un effet d'entraînement sur d'autres commerces et services), sociale (en tant que lieu d'échange et de rencontre), récréative (« sortie du week-end », animation touristique). L'enjeu est alors double. D'une part la tenue de marchés leur permet de montrer leur attachement au monde agricole, et de se rapprocher de la profession agricole mais aussi des communes rurales alentour, dans une perspective de développement territorial. D'autre part le dynamisme des marchés peut être un facteur d'identité territoriale, de renommée et d'attractivité, ce qu'illustrent les cas de Bourg et de Montbrison. L'ensemble de ces considérations pèsent sur la manière dont les villes moyennes s'impliquent en direction de leurs marchés.

1.2 De nouvelles formes de circuits courts portées par l'engouement des consommateurs pour les « produits locaux »

Le renouvellement de la dynamique d'approvisionnement liant les villes moyennes et l'agriculture « locale » repose sur une diversification des formes prises par les circuits courts de proximité. Différentes démarches peuvent être distinguées : démarches collectives portées par le monde agricole (Points de Vente Collectifs, marché à la ferme ou magasin « en ligne » de producteurs) ou le tissu associatif (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne et Ferme de Cocagne) ; démarches individuelles portées par des agriculteurs (vente directe, classique, mais aussi distributeurs de lait cru ou cueillette à la ferme) ; vente en ligne de produits locaux par des intermédiaires non agricoles.

Figure 1 : Typologie des circuits courts de proximité à la périphérie des villes moyennes (réalisation C. Arnal)



Des Amap se sont structurées dans les quatre villes considérées : ce « phénomène » à la mode dans les grandes villes s'exprime aussi dans les villes de taille intermédiaire. C'est à Romans-sur-Isère que le système rencontre le plus vif succès : la ville accueille quatre Amap (les Amap Cap Monts du Matin, Coluche, du Chapitre et du Pêcheur), auxquelles s'ajoute une Amap périurbaine (le collectif producteur - consommateur de Saint-Donat-sur-l'Herbasse). Elles regroupent une dizaine de producteurs permanents et près de 150 adhérents. Les quatre Amap de la ville se sont appuyées sur des structures associatives déjà existantes : la Maison de la Nature et de l'Environnement, les maisons de quartier Coluche et Saint Nicolas, et un café alternatif, la Boucherie Chevaline. Ces dernières sont intervenues dans la structuration et l'accompagnement des différents projets, et accueillent la distribution des paniers. Peyrins, commune limitrophe de Romans, accueille par ailleurs une Ferme de Cocagne, qui propose des paniers maraîchers produits par des personnes en réinsertion à 250 adhérents, et dispose de quinze points de distribution des paniers à Romans et dans des communes proches. Annecy et sa périphérie connaissent également une dynamique notable en matière d'Amap, portée à l'origine par l'association Attac et le collectif « mouvement pour une insurrection des

consommateurs. Son slogan est à ce titre évocateur : « *Manger autrement, manger localement* ». Les paniers, commandés par Internet, sont livrés dans quatre exploitations membres du réseau.

Enfin, à la périphérie d'Annecy, le groupement agricole d'exploitation en commun du Bouquet Savoyard, déjà engagé dans des CCP (vente directe à la ferme et sur les marchés d'Annecy), a lancé en 2003 un « marché paysan » à la ferme. L'objectif initial était d'attirer une clientèle plus large sur l'exploitation, en proposant une gamme diversifiée de produits. Le marché regroupe désormais douze producteurs animant un marché bi-hebdomadaire, et mise sur sa proximité à l'agglomération annecienne, son adaptation aux consommateurs (le marché se tient de 17h à 20h) et sa simplicité d'organisation, le groupe de producteur étant informel, chacun gérant sa présence et ses ventes.

Ces CCP « collectifs » prennent donc des formes variées. Mais ils ont pour points communs une volonté collective, portée par un groupe de producteurs, avec souvent l'appui de partenaires institutionnels (chambre d'agriculture ou collectivité territoriale), de répondre à la demande en la matière émanant des consommateurs citadins.

Illustrations 1 et 2 : Pages d'accueil des sites www.producteursducoin.com et www.mon-marche-bio.com



D'autres démarches de structuration de CCP sont individuelles. Elles sont le fait d'agriculteurs, mais aussi de « particuliers » non issus du monde agricole, dans le cas de la vente en ligne, développée dans le bassin annecien. Effectivement, trois initiatives de vente en ligne de produits agricoles ont ici vu le jour : www.mon-marche-bio.com, www.lepaniersavoyard.fr et www.jojobon.com. Ces sites proposent une forme indirecte de vente de produits agricoles, avec un intermédiaire agissant entre des producteurs et le consommateur. Ils ciblent une clientèle citadine, lui livrant des paniers à domicile, sur le lieu de travail ou dans des points relais (épiceries, cafés ou traiteurs) dans Annecy et des communes de son agglomération.

Les modalités d'organisation de ces sites diffèrent toutefois : www.jojobon.com mise sur des produits locaux, huit des dix producteurs l'approvisionnant étant haut savoyards, les deux restants savoyards. Des trois initiatives, elle est la seule à s'être pérennisée, le site fonctionnant depuis 2009. www.mon-marche-bio.com ciblait le créneau de l'agriculture biologique. Mais face au faible développement de cette filière en Haute Savoie, seuls quatre producteurs locaux fournissaient le site, les deux tiers d'entre eux étant extérieurs au département. La « proximité géographique » des producteurs n'était donc pas au rendez-vous. Et le site a cessé de fonctionner début 2013. Enfin, le panier savoyard (actif en 2008-2009) visait l'approvisionnement en produits « locaux » de la population annecienne (neuf des onze producteurs associés au site étant haut savoyards), mais entendait également faire découvrir

ces produits au plus grand nombre, par l'expédition de colis dans la France entière. Si ces sites semblent bien adaptés aux attentes de la clientèle citadine, leur succès économique n'est donc pas garanti.

Les agriculteurs, à titre individuel, peuvent se lancer dans la vente directe. La vente directe à la ferme est la plus connue, et reste la plus développée parmi les CCP (Maréchal et al., 2008). Elle est souvent combinée à d'autres formes de vente directe (sur les marchés, en Amap, etc.) et d'autres activités (notamment agritouristiques). D'autres expériences, moins « classiques », ont retenu notre attention, dans la mesure où elles s'ancrent véritablement dans un renouvellement des liens entre ville et agriculture.

Photos 5 et 6 : Cueillette à la ferme à Granges les Beaumont (périphérie de Romans) et distributeur de lait cru de Seynod (périphérie d'Annecy) (photos C. Arnal)



Ainsi, plusieurs exploitations ont développé une activité de cueillette à la ferme (trois dans la périphérie romaine, une dans les périphéries annecienne et montbrisonnaise). Ces exploitations, qui pratiquent toutes d'autres formes de vente directe, expérimentent là un nouveau débouché et utilisent cette activité complémentaire comme vecteur de communication pour faire parler d'elles et de leurs productions. Ce type de CCP joue sur le « besoin de nature » des citadins et s'inscrit dans une dimension récréative, à travers l'acte de cueillette et la découverte de l'exploitation.

De même, des exploitations laitières ont mis en place des distributeurs de lait cru : on en retrouve un à la périphérie de Romans, de Bourg-en-Bresse et de Montbrison, pas moins de quatre dans la périphérie annecienne (dans les communes de Seynod, Meythet, Cran Gevrier et Annecy le Vieux). Cette forme de CCP, innovante, repose sur trois éléments : la qualité du produit (du lait cru, issu de la traite du matin), la proximité géographique des producteurs (les exploitations les mettant en place sont toutes situées à moins de 10 km des villes) et l'accessibilité du distributeur, ces derniers étant implantés dans des lieux « stratégiques », près d'axes de passage ou de centres commerciaux.

Ces différentes formes de circuits courts de proximité observées dans les villes moyennes et à leur périphérie sont fortement ancrées dans la sociologie locale : elles ne prennent pas les mêmes formes et ne revêtent pas la même place au sein des relations ville – agriculture selon les territoires considérés.

Ainsi, à Annecy et dans le bassin annecien, une part conséquente de la population est constituée de « cadres et professions intellectuelles supérieures », notamment en raison de l'importance de la main d'œuvre transfrontalière. Elle représente une clientèle « bobo » qui a

potentiellement les moyens d'acheter des produits locaux de proximité. Ce qui nourrit le développement des Amap et de la vente en ligne.

La ville de Romans et sa périphérie se marquent, de leur côté, par l'essor de CCP de type « solidaire ». Le contexte local est marqué par une « sociologie de crise » : crise économique (fort taux de chômage et reconversion industrielle dans l'agglomération de Romans - Bourg de Péage) et crise agricole (« crise de la Sharka », maladie virale décimant les vergers de pêches de la vallée du Rhône). Ce contexte pèse dans la relation producteur - consommateur : la solidarité est mise en avant, entre producteurs (agriculteurs et « maraîchers » en réinsertion de la Ferme de Cocagne) et consommateurs, mais aussi entre consommateurs (dans le cas des « paniers solidaires » portés par certaines Amap).

A Bourg-en-Bresse et Montbrison, les modes d'approvisionnement restent, à ce jour, plus « traditionnels ». Le poids de la vente directe sur les marchés est ici un handicap pour l'émergence de formes plus diversifiées et renouvelées de CCP.

Quoi qu'il en soit, les circuits courts de proximité révèlent un rapprochement entre les consommateurs citadins et les producteurs locaux, par le prisme de l'alimentation.

La proximité géographique des producteurs répond ainsi aux attentes des consommateurs. Le recours aux CCP relève pour certains d'une tradition : s'approvisionner en produits locaux, « du coin ». D'autres s'inscrivent dans une démarche militante, face à des considérations relevant du « développement durable ». D'autre encore sont attentifs à la qualité de leur alimentation, à des questions de santé et de bien-être. Si les motivations des consommateurs peuvent être diverses, leur volonté de s'approvisionner en produits locaux issus d'une agriculture « de proximité » sont sans nul doute l'un des ressorts du développement des CCP, entraînant par là même la relocalisation d'une partie des productions agricoles à la périphérie des villes moyennes. Les CCP participent ainsi à une « reterritorialisation » de l'agriculture (Lescureux, 2003), dans la mesure où les producteurs concernés jouent la carte de la proximité urbaine, en réponse aux demandes exprimées par les consommateurs urbains, la ville étant perçue comme un bassin de consommation de proximité, et les citadins comme une clientèle à capter.

Les CCP favorisent également une proximité « relationnelle » (Herauld-Fournier, Prigent-Simonin, 2005), entre producteurs et consommateurs, qui, mis en relation par ce biais, vont échanger. Ces échanges favorisent de nouvelles pratiques, de part et d'autres. Le producteur, en fonction de la demande des consommateurs, va par exemple diversifier sa gamme de produits, ou changer ses modes de production, de commercialisation. Le consommateur, au contact des producteurs, va lui changer ses pratiques d'achat, de consommation, son rapport aux produits agricoles ou à l'alimentation.

Enfin, plus subjectivement, les circuits courts permettent d'améliorer l'image de l'agriculture, à travers le dialogue instauré entre producteurs et consommateurs. De ce fait, ils contribuent pleinement au lien entre ville et agriculture de proximité, et retiennent en cela l'attention des collectivités territoriales.

2. Les politiques publiques enclenchées en matière de circuits courts de proximité, un moyen d'œuvrer au lien ville-agriculture

Les circuits courts de proximité suscitent l'intérêt des villes moyennes et de leurs territoires de projet, qui tentent d'influer sur les processus en cours en la matière. Ainsi, les collectivités territoriales s'impliquent, selon diverses modalités, pour accompagner et, dans certains cas, structurer le renouvellement des CCP, à des fins de développement territorial. Car, à travers le soutien aux CCP, c'est le rapprochement des villes et de l'agriculture de proximité, et plus largement des villes et de « leurs » campagnes, qui est visé. Il s'agit également de répondre à la demande en matière de CCP émanant des habitants, citoyens - électeurs à satisfaire. En conséquence, les politiques publiques enclenchées en matière de CCP revêtent des enjeux et ont des implications plus larges que le simple rapprochement entre producteurs et consommateurs.

2.1 Des marchés gérés par les municipalités des villes moyennes

Les municipalités jouent un rôle déterminant dans la configuration et l'orientation des marchés, qui, par définition, sont directement gérés par les mairies, celles-ci fixant le nombre de stands et définissant le règlement des marchés municipaux (Chaffotte, Chiffolleau, 2007). Les frais généraux nécessaires à leur mise en place sont également pris en charge par les mairies (eau, électricité, publicité, etc.), et les services municipaux sont mobilisés pour veiller à leur bon fonctionnement.

Dans le discours officiel des villes moyennes, leur implication en direction des marchés représente à la fois un moyen privilégié de soutenir l'agriculture locale, en favorisant l'approvisionnement de la ville en produits locaux, mais aussi un moyen de contribuer à la vie locale, à l'animation de la ville et à son rayonnement. Les marchés font ainsi partie de la « politique de la ville », en tant que lieu de vie, de rencontre, de sociabilité. Néanmoins, si l'ensemble des municipalités des villes moyennes s'implique de fait dans leur gestion, les stratégies de valorisation qu'elles mettent en œuvre à leur égard diffèrent.

Ainsi, Bourg-en-Bresse montre son attachement à ses marchés. En témoigne la rénovation, en 2000, de son marché couvert : elle est la seule ville de notre échantillon à avoir conservé une telle infrastructure, mise à disposition des producteurs et artisans de bouche locaux. Elle soutient aussi le marché de volailles vives, marché « identitaire », dont elle a également créé le lieu d'accueil (en l'espèce une halle semi couverte). Si ce marché ne joue plus son rôle en matière de « commerce de gros » de volailles vives, son rôle est ailleurs : il constitue un patrimoine vivant, et participe à l'identité de la « ville-centre » de la volaille bressane. Il contribue également à l'attractivité du marché du mercredi, dont il constitue une animation « folklorique » donnée à voir aux touristes. La ville et son Office du Tourisme font par ailleurs du marché du mercredi l'un des « événements majeurs » de l'agglomération, proposé comme une modalité originale de découverte de Bourg-en-Bresse et du terroir bressan.

La municipalité de Romans-sur-Isère s'investit elle aussi en direction de ses marchés. Elle a commandité en 2005 une étude portant sur l'organisation des marchés du centre-ville¹, afin de mieux connaître leur fonctionnement et de pouvoir mener des actions en leur direction, par exemple la réalisation d'une plaquette d'information diffusée auprès des habitants et des touristes, ou la mise en place d'animations (vide grenier et « quai des artistes ») pour dynamiser le marché du dimanche matin et attirer une nouvelle clientèle.

Illustration 3 : Plaquette de présentation des marchés de Romans



Elle a également porté le développement des quatre marchés de quartier présents dans la commune. Ce qui correspond à une politique « sociale » de la ville, ayant pour objectif de permettre à la population de ces quartiers de pouvoir bénéficier d'un marché, de renforcer le commerce de proximité et de participer à l'animation et à la vie locale.

Montbrison valorise son marché comme un part intégrante de son identité et de son attractivité, son site internet déclarant notamment : « le marché du samedi matin est une institution à Montbrison, vieille de 800 ans ! Ce rendez-vous incontournable attire des habitants de toute la plaine du Forez et des monts alentour. Il contribue donc fortement à l'image renvoyée à l'extérieur »².

À Annecy, en revanche, le soutien de la municipalité est moins affirmé. Les marchés sont ici avant tout perçus comme des éléments d'animation touristique, permettant de drainer les flux de touristes dans la vieille ville, au bénéfice de ses restaurateurs et commerçants.

¹ AID Observatoire, 2005a ; AID Observatoire, 2005b.

² Source : www.ville-montbrison.fr

2.2 Des politiques de soutien aux circuits courts à l'échelle des « pays »

Les Contrat de Développement Rhône-Alpes, « pays » structurés autour des villes moyennes, ont quant à eux perçu l'intérêt de favoriser les CCP dans le cadre de ce projet de territoire liant une ville moyenne à son territoire d'influence.

Le CDRA de la Drôme des Collines (« pays » de Romans-sur-Isère) dédit à cette question une action intitulée « *soutenir la valorisation et la commercialisation des produits locaux* »³. Sont affichés les objectifs suivants : sensibiliser et favoriser l'accès des consommateurs aux produits locaux ; soutenir les initiatives collectives qui apportent une plus-value à la production locale et au territoire ; accompagner les exploitants dans leur projet de diversification. Différentes modalités d'intervention sont envisagées à ces fins : développer des outils de communication ; créer des événements pour promouvoir les produits locaux ; appuyer la formation des producteurs ; recenser et structurer des démarches existantes ou à développer en matière de CCP sur le territoire.

Ce programme de soutien aux circuits courts a débouché sur diverses initiatives. Le CDRA est par exemple intervenu en amont de la structuration des Amap romaines, en partenariat avec l'Alliance régionale Paysan - Ecologistes - Consommateurs, pour sensibiliser les acteurs locaux (maisons de quartiers, associations, etc.) et trouver des structures porteuses pour des projets d'Amap. Il a également soutenu la création d'un atelier collectif de transformation des fruits, destiné à favoriser la transformation puis la commercialisation en vente directe des productions fruitières locales. Cet outil, hébergé par une exploitation agricole de Peyrins, limitrophe de Romans, est utilisé par une soixantaine de producteurs du territoire.

Le CDRA du Bassin Annecien souligne, dans le cadre de son diagnostic territorial, l'existence d'un bassin de consommation important, mais sous-utilisé, et par conséquent les opportunités existantes pour le développement de CCP. Il a programmé un plan d'action intitulé « *développer la vente en circuits courts des productions agricoles* »⁴. Celui-ci prévoit la création d'un comité de pilotage, animé par la Chambre d'Agriculture et le CDRA ; la sensibilisation des agriculteurs à la valorisation de leur production en circuits courts ; la réalisation d'une étude faisant l'inventaire des initiatives existantes, des besoins des agriculteurs, des éventuelles opportunités ; enfin, le soutien à la conception et la mise en œuvre de projets de vente directe collective. De ce programme découle la mise en place d'un réseau de producteurs en vente directe, « Bien acheter à la ferme entre Annecy et Aravis ». Le CDRA a également soutenu financièrement la création du PVC « Au Rendez Vous du Terroir ».

Le CDRA du bassin de vie de Bourg-en-Bresse entend quant à lui promouvoir une agriculture durable pour son territoire, incluant le développement des CCP, à travers une action visant à « *valoriser les produits locaux de qualité et les circuits courts de distribution* »⁵. Deux modalités d'intervention sont envisagées : mobiliser et fédérer les producteurs fermiers pour développer l'ensemble des circuits courts, et soutenir plus spécifiquement la création de nouveaux PVC. Ce qui a été le cas à Saint Denis les Bourg, commune de l'agglomération burgienne, où le PVC Ferm'Andises (regroupant 24 producteurs) a vu le jour grâce au soutien du CDRA.

³ CDRA Drôme des Collines, 2005.

⁴ CDRA du Bassin Annecien, 2005.

⁵ Cap 3B, 2006.

Enfin, des actions en matière de développement des circuits courts sont intégrées à la stratégie du CDRA du Pays du Forez (« pays » de Montbrison), qui entend « *soutenir la diversification vers les circuits courts et les activités de service* »⁶, notamment la restauration collective. Pour ce faire, il entend accompagner des projets collectifs (de type PVC ou outil de transformation collectif) et effectuer des études de faisabilité et de marché pour éviter toute mise en concurrence entre producteurs.

L'ensemble des CDRA structurés autour des villes moyennes prend donc position en faveur des circuits courts de proximité, autour d'objectifs communs : soutenir l'agriculture locale, diversifier les débouchés pour les exploitations agricoles d'une part ; structurer une offre de produits locaux auprès des consommateurs du territoire, « re-territorialiser » l'approvisionnement alimentaire de l'autre. Ces orientations, et les actions qui en découlent, sont le signe indéniable de la mise en œuvre, sous l'égide de la région Rhône-Alpes, et avec le relais des acteurs locaux, d'une gouvernance alimentaire territoriale.

2.3 Des expérimentations en matière de restauration collective

Par ailleurs, dans le sillage du Grenelle de l'Environnement, une réflexion sur l'approvisionnement en produits locaux en restauration collective a été engagée par les municipalités des villes moyennes, qui gèrent des restaurants municipaux (scolaires ou maisons de retraite).

L'une des préconisations du Grenelle était, en effet, que dès 2012 au moins 20% de la nourriture servie dans la restauration collective soit issue de l'agriculture biologique⁷. Or, cette question de l'approvisionnement en produits biologiques recoupe celle de l'approvisionnement en produits locaux. Est mis en avant le non-sens écologique d'un approvisionnement en produits biologiques provenant de l'étranger. L'exigence en matière de qualité des productions (agriculture biologique) devrait donc être couplée à une exigence similaire quant à leur provenance géographique (locale de préférence), répondant ainsi pleinement aux principes du développement durable.

Les villes d'Annecy, Montbrison et Romans-sur-Isère ont lancé des expérimentations en la matière, et la municipalité de Bourg-en-Bresse envisage de le faire. Est associée la question de la qualité de l'alimentation à celle du lien ville - agriculture locale. Les municipalités des villes moyennes justifient également cet approvisionnement local par sa durabilité. Celui-ci procède d'un échange équitable et viable entre les producteurs locaux et les services municipaux de restauration collective. Il favorise aussi la cohésion sociale, l'éducation à l'agriculture et à l'environnement et la santé publique. Enfin, elles revendiquent sa dimension environnementale, en favorisant des produits biologiques et la réduction des transports utilisés pour approvisionner les restaurants collectifs.

Ainsi, à Annecy, le service de restauration municipale a mis en place en 2004 un approvisionnement régulier auprès de producteurs et d'artisans locaux transformant des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, inscrit à l'Agenda 21 de la ville. Actuellement, seule une poignée de fournisseurs locaux approvisionnent effectivement les restaurants scolaires d'Annecy. Le service entend diversifier la gamme de produits introduits et augmenter les volumes d'achat concernés avant d'étendre cet approvisionnement aux restaurants des maisons de retraite gérés par la ville.

⁶ CDRA du Forez, 2008.

⁷ Grenelle de l'environnement, 2007.

À Montbrison, la réflexion autour des produits locaux a été engagée aux côtés de l'hôpital, dans le cadre d'un groupement d'achats. Début 2010, ce groupement a commencé à mettre en place un approvisionnement local. Les fournisseurs concernés sont six producteurs du département de la Loire (fromages, viandes et légumes). Sont également impliqués deux artisans de bouche de la ville de Montbrison et la fromagerie du Pont de la Pierre (pour un approvisionnement en Fourme de Montbrison). Cette base devrait progressivement s'élargir à d'autres produits. Le CDRA du Forez s'engage lui aussi en la matière : il a mandaté la Chambre d'Agriculture de la Loire pour réaliser une étude de faisabilité⁸, à même d'accompagner d'autres collectivités dans leurs projets de développement d'approvisionnement local de la restauration collective.

Enfin, le service de restauration municipale de Romans-sur-Isère avait engagé une réflexion similaire dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville, et ce dès le milieu des années 1990. Des producteurs et partenaires locaux (Ferme de Cocagne de Peyrins, abattoir de Romans) avaient été démarchés, mais après une phase d'expérimentation, le projet a été abandonné face aux difficultés rencontrées.

L'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective suscite donc des réflexions pouvant déboucher sur des initiatives portées par les villes moyennes, mais il reste soumis à des limites fonctionnelles. Celles-ci sont d'ordre logistique (avoir un approvisionnement régulier et conséquent, savoir transformer des produits locaux « bruts », etc.), économique (prix, concurrence) et juridique (code des marchés publics). Malgré un discours mettant en avant une volonté politique forte de la part des municipalités des villes moyennes, il apparaît en définitive peu évident de s'approvisionner auprès des producteurs locaux, en raison d'un écart entre la structuration de la demande et de l'offre. Ce qui se traduit par des approvisionnements limités en termes de gamme de produits et de volume d'achat, touchant, à ce jour, un nombre de producteurs locaux restreint.

2.4 Une mise en tourisme des circuits courts de proximité

Les circuits courts de proximité sont aussi instrumentalisés à des fins touristiques, par les villes moyennes, les territoires de projet et les Offices de Tourisme (OT) auxquels elles appartiennent. Cette mise en tourisme des circuits courts se formalise à travers la constitution d'une offre de « découverte » des produits locaux auprès du public, dont le monde agricole (producteurs et organisations professionnelles agricoles) est partie prenante. Si elle s'adresse aux touristes, elle est également diffusée auprès de la population locale, le but étant de permettre au plus grand nombre d'accéder à des CCP permettant de s'approvisionner en produits locaux. Cette mise en tourisme permet d'éclairer la diversité des CCP présents à la périphérie des villes moyennes, et leur offre une large publicité.

L'OT de l'agglomération burgienne a édité à ce titre un guide intitulé « *Le Terroir à votre portée* »⁹, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Il recense les producteurs en vente directe, ainsi que les Amap et PVC, dans l'ensemble du département de l'Ain. Son site internet propose quelques références parmi les producteurs locaux, notamment des producteurs de volaille de Bresse, et présente les différents marchés de la ville¹⁰.

⁸ Pays du Forez, 2010.

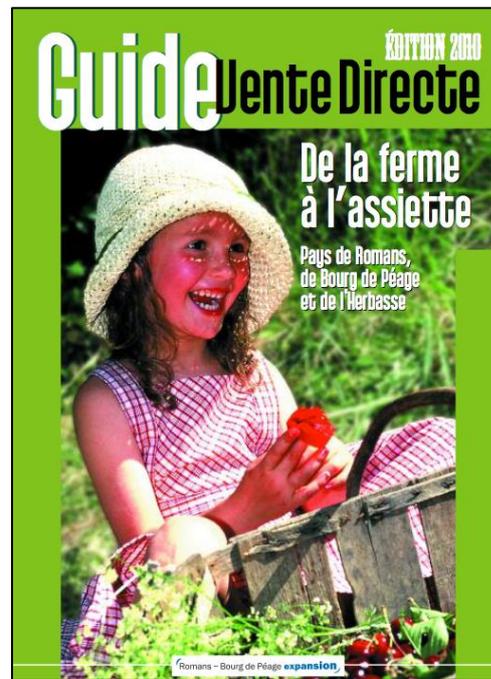
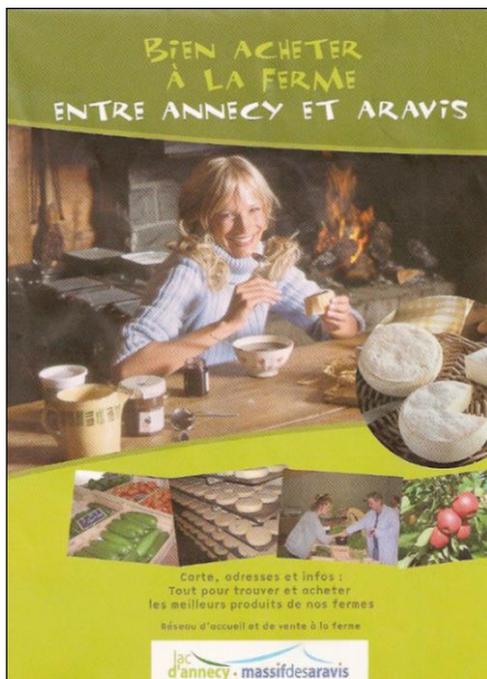
⁹ OT de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, 2007.

¹⁰ Une vidéo présentant le marché du mercredi matin et le marché aux volailles vives est ainsi mise en ligne.

L'OT Forez-Tourisme propose de découvrir les « saveurs du Forez ». Son site internet, sous la rubrique « *découvrir nos produits* », recense une cinquantaine d'exploitations proposant la vente directe de produits locaux. Les modalités d'accès à ces produits sont explicitées (vente directe à la ferme, marchés, vente dans les supermarchés et épiceries du secteur), et une carte interactive permettant de les localiser est mise en ligne.

La découverte des produits savoyards fait quant à elle partie intégrante de l'offre touristique de la ville d'Annecy et de sa périphérie. Pour répondre aux attentes des touristes, la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie a mis en place, en partenariat avec le CDRA du Bassin Annecien, un réseau de trente producteurs : « *Bien acheter à la Ferme entre Annecy et Aravis* ». Le réseau, formalisé par une carte référençant les producteurs et leurs produits, invite à la découverte d'un terroir spécifique, au caractère montagnard, à l'agriculture extensive, au savoir-faire reconnu : « *notre réseau, c'est votre accès direct à des produits simples et sains, fraîchement cueillis ou tout juste sortis de la cave, avec toutes leurs qualités nutritionnelles et gustatives. Bref, toute l'âme de notre territoire* »¹¹.

Illustrations 4 et 5 : Plaquette du réseau « Bien acheter à la ferme entre Annecy et Aravis » et Guide de la vente directe de Romans – Bourg – Expansion



Enfin, à la périphérie de Romans sur Isère, Romans – Bourg – Expansion¹² a réalisé un « *Guide de la vente directe* »¹³, recensant quatre-vingt producteurs locaux, et présentant les différents CCP disponibles sur le territoire (marchés, paniers, magasins collectifs de producteurs, cueillette à la ferme), mais aussi des entreprises agroalimentaires vendant « en direct » des produits phares de la gastronomie locale, Ravioles et Pognes. Ce guide est relayé par l'OT du Pays de Romans – Bourg de Péage. Il est téléchargeable sur son site internet, ce dernier reprenant la liste des producteurs établis sur son territoire en présentant chaque exploitation et ses produits.

¹¹ Source : *Bien acheter à la Ferme entre Annecy et Aravis*, Edition 2007-2008, 2 p.

¹² Syndicat mixte de développement économique des agglomérations de Romans-sur-Isère et Bourg-de-Péage.

¹³ Romans-Bourg-Expansion, 2010.

Les modalités de découverte de l'offre de CCP sont donc similaires. Il s'agit de recenser les modes d'approvisionnement en produits locaux, puis de diffuser l'information auprès du public. Cette structuration d'une offre touristique dédiée à la découverte des produits locaux n'est pas anodine. Elle participe pleinement à l'essor des CCP, et constitue une forme de reconnaissance, de la part des collectivités territoriales et des acteurs du tourisme, de l'importance de ces derniers. Elle est l'expression d'un engouement général pour les CCP, et d'une demande émanant des touristes : découvrir un « terroir » et ses produits. Elle est enfin une réponse à la demande des citoyens, qui veulent eux aussi accéder à ces CCP, sans forcément savoir comment procéder. Cette mise en tourisme participe donc au « porté à connaissance » des CCP, et est un moyen pour les collectivités territoriales de les valoriser, montrant par là même leur engagement auprès du monde agricole. En outre, les CCP deviennent une modalité de découverte d'un territoire, à travers ses produits et sa « gastronomie ». Ils sont ainsi intégrés à l'offre touristique de la périphérie des villes moyennes, répondant pleinement aux attentes des touristes fréquentant ces territoires, en associant découverte de la ville et de son « terroir » (Arnal, 2012b).

Conclusion

Les circuits courts de proximité présents dans les villes moyennes et à leur périphérie prennent donc des formes variées, oscillant entre héritage (à travers la pratique de la vente directe à la ferme et sur les marchés) et renouvellement, avec la multiplication des formes de CCP, plus prégnante à Annecy et Romans qu'à Montbrison ou Bourg. Ces CCP intéressent différents acteurs, en premier lieu bien évidemment des consommateurs désirant s'approvisionner en produits locaux et des agriculteurs à la recherche de débouchés pour valoriser leurs productions. Mais ils impliquent également d'autres acteurs issus de la société locale (associations, particuliers ou acteurs du tourisme) et des collectivités territoriales, à différentes échelles, de la commune au « pays ».

Au bout du compte, l'émergence de nouvelles formes de circuits courts de proximité peut être considérée comme l'expression du renouvellement des liens d'approvisionnement entre les villes moyennes et l'agriculture. Elle contribue à la redéfinition de la place et du rôle de l'agriculture à la périphérie de ces villes, en favorisant la rencontre entre producteurs et consommateurs, et en permettant une reterritorialisation des productions agricoles, destinée à l'alimentation de la population de la ville proche. C'est pourquoi les CCP retiennent l'attention des collectivités territoriales, qui mettent en œuvre des politiques publiques destinées à « accompagner le mouvement ».

De fait, ces dernières s'impliquent pour soutenir les CCP, et dans certains cas initier des projets. Les municipalités des villes moyennes jouent ainsi un rôle actif, à travers la gestion des marchés alimentaires et des expérimentations concernant la structuration d'un approvisionnement local en matière de restauration collective. Il en est de même pour leurs « pays », qui ont adopté des politiques de soutien aux CCP. De plus, les collectivités territoriales communiquent largement en direction des CCP, par le biais de leurs sites internet ou de leurs offices de tourisme.

En filigrane, l'essor des CCP à la périphérie des villes moyennes fait écho à la question de la mise en place d'une « gouvernance alimentaire territoriale », et entre dans le cadre d'un renouvellement plus large des relations ville - campagne par le prisme de l'approvisionnement « de proximité » et de la consommation de produits locaux. Les CCP constituent ainsi l'un des éléments permettant à l'agriculture de trouver sa place dans les projets de territoires portés par les villes moyennes, en faisant notamment valoir son caractère multifonctionnel.

Bibliographie

AID OBSERVATOIRE (2005a), *Étude des marchés forains et alimentaires du centre-ville de Romans, Diagnostic*, 29 p.

AID OBSERVATOIRE (2005b), *Étude des marchés forains et alimentaires du centre-ville de Romans, Préconisations*, 40 p.

ARNAL C., (2012a), *La place et le rôle de l'agriculture à la périphérie des villes moyennes. Le cas des villes d'Annecy, Bourg-en-Bresse, Montbrison et Romans-sur-Isère*, Thèse de Géographie, Université Lyon 2, 517 p. (Thèse en ligne : http://tel.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=agdhp2kjlfkvb2hcvliifni1p6&view_this_doc=tel-00762097&version=1).

ARNAL C., (2012b), L'agriculture, élément de la qualité de vie des villes moyennes, *RERU (Revue d'Economie Régionale et Urbaine)*, numéro 2012-2, « Mutations économiques des villes petites et moyennes », pp. 245-264.

AUBRY C. (2007), *La gestion technique des exploitations agricoles, composante de la théorie agronomique*, Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches, Institut National Polytechniques de Toulouse, Toulouse, 101 p.

CAP 3B (2006), *Contrat initial et plan d'action. CDRA du Bassin de Bourg-en-Bresse*, 195 p.

CDRA DROME DES COLLINES (2005), *Contrat définitif*, 45 p.

CDRA DU BASSIN ANNECIEN (2005), *Contrat définitif*, 20 p.

CDRA DU FOREZ (2008), *Programme d'actions PSADER, « l'affirmation d'une agriculture de territoire et de terroirs dans une démarche de développement durable »*, 19 p.

CHAFOTTE L., CHIFFOLEAU Y. (2007), Les marchés classiques de plein vent, *Projet CROC, Fiche commercialisation n°2*, INRA, Montpellier, 4 p.

DELFOSSÉ C. (2011), Marchés et développement local. In TRAVERSAC J-B *Circuits courts : contribution au développement régional*. Editions Educagri, Dijon.

DONADIEU P. (1998), *Campagnes Urbaines*, Editions Actes Sud, Arles, 212 p.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT (2007), *Synthèse et principales mesures du groupe 4 : vers des modes de production et de consommation durables*, 8 p.

HERAULT-FOURNIER C., PRIGENT-SIMONIN A.H. (2005), La dimension relationnelle de la qualité des produits alimentaires, *Revue de l'Observatoire des IAA de Bretagne*, n°79, Rennes, pp. 18-27.

LESCUREUX F. (2003), *Les relations des agriculteurs au territoire au travers de la vente directe et de l'accueil à la ferme : le cas de la région des Monts de Flandre*, Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, Université de Lille 1, 602 p.

MARECHAL G. et al. (2008), *Les circuits courts alimentaires, bien manger sur les territoires*, Educagri Editions, Collection Références, Dijon, 213 p.

OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE BOURG EN BRESSE (2007), *Le Terroir à votre portée, du producteur au consommateur*, 12 p.

PAYS DU FOREZ (2010), *Développer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective du Pays du Forez*, 60 p.

POUZENC M. et al. (2007), *Les relations de proximité agriculteurs - consommateurs, Points de Vente Collectifs et AMAP en Midi-Pyrénées*, Rapport d'étude, UMR Dynamiques Rurales, Toulouse, 267 p.

ROMANS – BOURG – EXPANSION (2010), *Guide de la vente directe. De la ferme à l'assiette*, 44 p.

THAREAU B., GERMAIN P. (2004), *Le regard des villes sur leur agriculture proche, collectivités locales et agriculture sur les zones périurbaines d'Angers, Cholet et Saumur*, CNASEA, 155 p.